

# vznews

Le journal du Groupe VZ 31<sup>e</sup> année | édition n° 143 | novembre 2024

Étude: la  
richesse des  
baby-boomers

## THÈMES

### PRINCIPAUX

#### Pour les particuliers

##### Hypothèque 3

Hypothèque du marché monétaire ou à taux fixe: quelle est la meilleure option actuellement?

##### Réforme LPP 4

Devez-vous revoir la planification de votre retraite après le « non » à la réforme LPP?

##### Succession 6

« On devrait tous régler sa succession », conseille Gabrielle Sigg, experte chez VZ, dans une interview

##### Caisse de pension 12

Ces conseils vous aident à tirer le meilleur parti de votre rachat

##### Caisse-maladie 13

Ne payez pas plus de primes que nécessaire l'année prochaine

##### Assurances-vie 15

Il vaut vraiment la peine de comparer les différents prestataires

#### Pour entreprises et caisses de pension

##### Prévoyance 1e 17

Décidez vous-même de la manière dont votre caisse de pension investit votre argent

##### Succession 18

Impôt successoral de 50%: les conséquences pour les entrepreneurs et leurs héritiers

##### Cyberassurance 19

Se protéger contre les cyberrisques doit être une priorité absolue pour toute entreprise

## Combien épargner pour financer sa retraite ?

Beaucoup ignorent qu'une grande partie de leur fortune se trouve dans la caisse de pension. Ce capital doit être protégé autant que possible pour éviter que les impôts élevés et la baisse des rentes amenuisent le revenu futur généré par ce capital.



**GILLES HUGUENIN**

Directeur VZ Genève  
gilles.huguenin@vzch.com  
tél. 022 595 15 15

Savez-vous à combien s'élève la fortune des ménages de la classe moyenne qui prennent leur retraite aujourd'hui? Un peu moins de 1,6 million de francs. Ce chiffre est si élevé qu'on a du mal à l'imaginer: le pays ne compterait alors que des millionnaires. Et pourtant, ce chiffre est représentatif d'un très grand nombre de ménages. C'est ce que démontre une nouvelle étude réalisée par VZ

auprès d'environ 2200 ménages suisses appartenant à la classe moyenne. Outre la propriété du logement, les placements financiers, les voitures et l'inventaire du ménage, la caisse de pension fait également partie de la fortune. Nombreux sont ceux qui l'ignorent. La plupart des personnes actives y accumulent un avoir considérable au fil des ans. Il est donc important de ne pas négliger cette épargne. Le revenu qui en découle vous servira en effet à couvrir en partie votre mode de vie habituel à la retraite et à financer vos projets personnels. Les impôts, la baisse des rentes et l'inflation grignotent ce capital. Découvrez les mesures qui vous permettront de préserver votre patrimoine à long terme et même de le faire fructifier.

► **Protégez votre fortune (pages 10-11)**

### Pilier 3a

#### Obtenez plus de votre troisième pilier

La plupart des épargnants veulent jouer la sécurité et placent par conséquent leur troisième pilier sur des comptes porteurs d'intérêts. Les assurances-vie 3a sont également très appréciées, alors que les solutions avec titres sont boudées. Avant de choisir votre solution de troisième pilier, prenez garde à certains points. ► **Page 5**

### Gestion de fortune

#### Attention aux frais trop élevés

Ceux qui confient à leur banque le soin de gérer leur argent paient souvent des frais excessifs. En effet, de nombreuses banques placent des produits onéreux dans les dépôts de leurs clients. Les frais élevés grignotent constamment le rendement. Il vaut la peine d'examiner les frais à la loupe pour économiser des milliers de francs. ► **Page 7**

### Immobilier

#### Vendre son bien ou pas après 65 ans ?

Vaut-il mieux conserver son logement à la retraite ou le vendre? De plus en plus de couples envisagent la possibilité de vendre leur logement une fois à la retraite, tant pour s'enlever un poids financier que pour éviter des conflits entre les enfants. Avant de prendre une décision, il est préférable de bien peser le pour et le contre. ► **Page 9**

# ABC de la retraite : assistez aux workshops sans frais de VZ

La retraite marque le début d'une nouvelle phase de vie, y compris sur le plan financier. Revenus, fiscalité, placements, hypothèque... tous les aspects de votre situation patrimoniale sont concernés par ce changement. La plupart sous-estiment toutefois ce qui les attend. D'où l'importance de planifier en temps utile et avec soin la période après 65 ans.

Les personnes qui prendront leur retraite ces prochaines années ont besoin de réponses à des questions complexes : rente, capital ou une combinaison des deux ? Comment optimiser mes impôts ? Puis-je me permettre de



prendre une retraite anticipée ? Le workshop «**l'ABC de la retraite**» vous donne toutes les clés nécessaires pour vous préparer sérieusement. VZ organise régulièrement à **Lausanne, Genève, Neuchâtel et Fribourg** des workshops sur

différentes thématiques avec des experts de VZ. Ces présentations d'environ une heure sont sans frais pour les participantes et les participants. Actuellement, VZ propose aussi des workshops sur les sujets suivants :

- Investir efficacement avec des ETF
- Gérer soi-même son pilier 3a avec des ETF

**i** Vous souhaitez participer à l'un ou l'autre de ces événements ? Dans ce cas, réservez dès maintenant votre place en vous inscrivant sur le site Internet [www.vzch.com/evénements](http://www.vzch.com/evénements). Vous pouvez également photographier le code QR ci-dessous ou bien contacter la succursale VZ la plus proche de chez vous. Toutes les coordonnées sont disponibles en page 20. ●



## VZ soutient Pro Senectute dans son engagement contre la solitude

Pro Senectute œuvre depuis plus d'un siècle pour le bien-être matériel, physique et moral de la population âgée. L'organisation s'engage à fournir aux personnes retraitées les moyens et les connaissances nécessaires pour les aider à mener une vie autonome. Pour ce faire, elle met à leur disposition des prestations de conseil ainsi que des activités variées.

Pro Senectute est la plus grande organisation spécialisée au service des seniors et de leurs proches. L'an dernier, plus de 70'000 entretiens de conseil ont été menés. Et la demande augmente : la génération des baby-boomers part à la retraite, et l'espérance de

vie ne cesse de s'allonger. Par conséquent, les enjeux sanitaires, financiers et sociaux se multiplient aussi.

L'isolement social est un phénomène particulièrement préoccupant : plus d'un tiers des plus de 80 ans souffrent de solitude jusqu'à la fin de leur vie. Depuis quelque temps, Pro Senectute accorde une attention accrue au problème de la solitude. Avec plus de 130 bureaux de consultation répartis dans toute la Suisse, Pro Senectute propose un soutien gratuit aux personnes en âge de la retraite ainsi qu'à leurs proches. Quelque 700'000 personnes en Suisse profitent déjà de son offre. Un engagement de cette

ampleur serait impossible sans soutien financier.

**i** Vous souhaitez apporter votre contribution en faisant un don ou un legs ? Pro Senectute est titulaire du label de qualité Zewo. Cette certification atteste que les dons arrivent au bon endroit et sont utilisés de manière consciencieuse. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

[www.prosenectute.ch](http://www.prosenectute.ch) ●

**PRO  
SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE

## Attention au démarchage téléphonique !

Des intermédiaires en assurances et en placements financiers peu scrupuleux mettent à mal la bonne réputation de VZ. Plusieurs clientes et clients se sont plaints d'appels téléphoniques insistants. Ces intermédiaires n'ont rien à voir avec VZ ! Ils mentionnent VZ dans la conversation pour vous tromper et obtenir un avantage. Si vous recevez un appel téléphonique de cette nature, nous vous prions de bien vouloir noter les **nom, entreprise et numéro de téléphone** et de communiquer ces informations par e-mail à [stefanie.froehlich@vzch.com](mailto:stefanie.froehlich@vzch.com). D'avance merci pour votre aide précieuse ! ●

# Quelle est la meilleure option : l'hypothèque fixe ou Saron ?

Les hypothèques coûtent beaucoup moins cher qu'il y a quelques mois. Toutefois, il convient toujours d'examiner très soigneusement quel modèle convient le mieux.



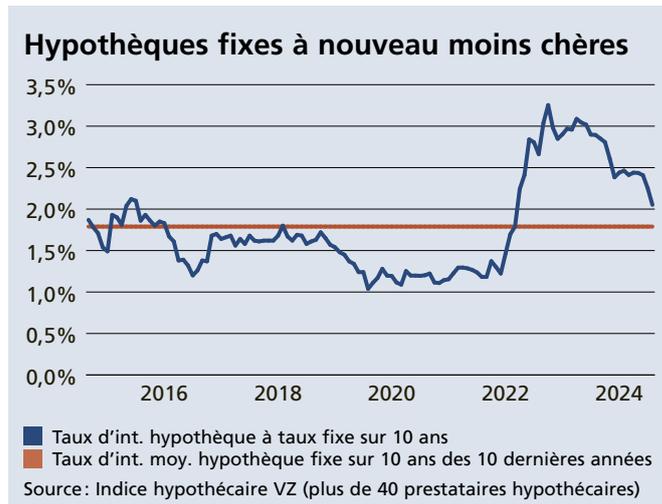
**ALAIN DUPONT**  
Spécialiste en immobilier  
alain.dupont@vzch.com  
tél. 021 341 30 81

Les intérêts hypothécaires ont baissé ces derniers mois. Les hypothèques fixes sur dix ans coûtent aujourd'hui beaucoup moins cher qu'en 2023 (cf. graphique ci-dessus). La Banque nationale suisse (BNS) ayant abaissé son taux directeur plusieurs fois cette année, les hypothèques du marché monétaire (Saron) sont aussi devenues plus avantageuses.

## Quelle hypothèque privilégier ?

Quiconque doit contracter ou renouveler prochainement une hypothèque a le choix entre deux modèles : fixe ou Saron. Ce choix dépend en grande partie de la situation du propriétaire.

Entre juin 2022 et juin 2023, la BNS a relevé son taux directeur en plusieurs étapes, si bien que le taux des hypothèques Saron est passé de 0,8 à plus de 2,6 % en moyenne. Si l'on n'est pas prêt à supporter une augmentation aussi rapide des taux, mieux vaut bloquer au moins une partie de la somme dans une hypo-



thèque à taux fixe. La charge d'intérêts est ainsi connue jusqu'à l'échéance.

En revanche, si l'on peut s'accommoder des fluctuations de taux, la plus grande partie de l'emprunt devrait revêtir la forme d'une hypothèque Saron. À long terme, elle coûte presque toujours moins cher qu'une hypothèque fixe. Après chaque baisse du taux directeur, elle devient plus avantageuse, alors que les taux des hypothèques fixes restent inchangés pour toute la durée. Il est assez facile de résilier une hypothèque Saron si l'on doit vendre son bien, par exemple suite à un changement d'emploi ou à un divorce.

Les acheteurs d'un bien font souvent l'erreur de conclure une hypothèque fixe de longue durée. Lorsque l'on remarque après quelque temps que le logement ne convient pas et qu'il doit être revendu, c'est un problème. En effet, la résiliation antici-

pée de l'hypothèque coûte une pénalité qui peut se monter à plusieurs dizaines de milliers de francs.

**Conseil :** commencez par conclure une hypothèque Saron. Vous conservez votre marge de manœuvre au cas où vous devriez résilier l'hypothèque. Après quelques mois, vous pouvez toujours opter pour une hypothèque à taux fixe.

**i** Vous voulez prendre la bonne décision ? Commandez la fiche technique sans frais ci-dessous ou prenez rendez-vous chez VZ (coordonnées en page 20). ●

## FICHE TECHNIQUE

### Hypothèque fixe ou Saron ?

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (toutes les coordonnées en page 20).

## MON CONSEIL



**MATTHIAS REINHART**  
Fondateur du Groupe VZ

La dernière proposition en date concernant la réforme du deuxième pilier a échoué fin septembre. Nous ne pourrions pas éternellement échapper aux réformes, dans la mesure où un principe central est bafoué depuis des années : dans la caisse de pension, les personnes actives épargnent pour leur propre retraite alors que dans l'AVS, elles financent la retraite des autres. Tant que nous n'adapterons pas les conditions-cadres à l'allongement de l'espérance de vie et au rendement effectif des placements, les rentes LPP en cours seront subventionnées par ponction des bonifications de la génération active.

**Mon conseil :** notre système de prévoyance fonctionne toujours aussi bien – en particulier pour nous, les baby-boomers. Nous devons tous nous assurer que les générations suivantes pourront se constituer un capital suffisant. Expliquez par conséquent aux jeunes gens de votre entourage le fonctionnement de nos trois piliers et l'intérêt de mettre de côté dès aujourd'hui une partie de leurs revenus pour pouvoir s'assurer un niveau de vie confortable une fois à la retraite. ●

# Non à la réforme de la LPP : faut-il replanifier sa retraite ?

Les rentes des caisses de pension vont continuer à baisser. Les personnes qui veulent partir à la retraite l'esprit serein doivent agir, sinon l'argent manquera à la retraite.



**FABIENNE VALVANO**  
Experte en prévoyance  
fabienne.valvano@vzch.com  
tél. 022 595 15 15

Fin septembre, le peuple suisse a rejeté la réforme des caisses de pension. À long terme, elle aurait réduit la pression qui pèse sur les caisses, notamment en raison du vieillissement de la population et de la durée toujours plus longue de la perception des rentes. Une chose est claire : beaucoup de caisses de pension vont continuer à réduire leurs prestations. Les rentes ont déjà beaucoup diminué ces dernières années, et le pouvoir d'achat des rentiers baisse à cause de l'inflation. Pour préparer correctement sa retraite, il faut réagir :

## ► Établir un budget

Au plus tard à l'âge de 55 ans, vous devez faire estimer le montant de votre rente AVS et de vos avoirs disponibles dans la caisse de pension. Des enquêtes de VZ révèlent que, souvent, la rente ne s'élève qu'à la moitié du dernier salaire (cf. graphique). Un budget solide et une planification financière à long terme vous permettront de savoir exactement combien il vous manquera.

## ► Comblant la lacune

Il vous faut combler cette lacune jusqu'à la retraite. Effectuez un rachat volontaire dans votre caisse de pension (cf. page 12). Le pilier 3a permet à la fois de combler les lacunes et d'économiser des impôts (cf. page 5).

**Conseil :** constituez un patrimoine supplémentaire. Les plans d'épargne en ETF sont avantageux et transparents. Même de petites sommes permettent d'épargner un capital à long terme.

## ► Rente ou capital ?

Comment percevoir votre avoir de la caisse de pension à la retraite ? Pesez bien le pour et le contre. La rente est garantie à vie. Le capital est souvent plus intéressant financièrement. D'autres facteurs entrent aussi en ligne de compte, en particulier la protection des survivants.

## ► Économiser des impôts

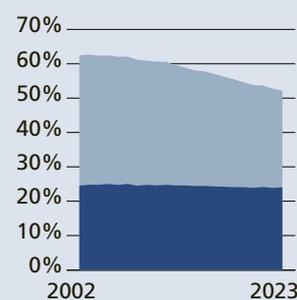
Allégez votre charge fiscale à temps. Échelonnez les retraits de vos avoirs de prévoyance sur plusieurs années. Vous pouvez ainsi casser la progression fiscale et économiser beaucoup d'argent. Une retraite partielle peut aussi vous aider à réduire la charge fiscale.

## ► Régler sa succession

Décidez à temps ce qu'il adviendra de votre patrimoine à votre décès. Rédigez un testament ou un pacte suc-

## L'écart se creuse

Base: rentes AVS et du 2<sup>e</sup> pilier d'une personne de 65 ans en % de son dernier salaire annuel (100'000 francs)



Sources: OFS, OFAS, calcul de VZ

cessoral et parlez de vos dernières volontés avec vos proches (cf. page 6). Veillez à protéger au mieux votre partenaire, notamment avec une attribution maximale. Sinon, le conjoint survivant pourrait être confronté à des difficultés financières.

**i** Vous souhaitez bien préparer votre retraite ? Commandez la fiche technique sans frais ci-dessous ou prenez rendez-vous pour un entretien sans engagement chez VZ (cf. coordonnées en page 20). ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Check-list: planifiez votre retraite

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (toutes les coordonnées en page 20).

## Temps partiel : sans réforme, les lacunes subsistent

La réforme des caisses de pension aurait bénéficié aux personnes travaillant à temps partiel. Avec le rejet de la réforme, vous devez vous attendre à recevoir une très petite rente, voire pas de rente du tout. En effet, la plupart des caisses de pension appliquent la déduction de coordination intégrale pour déterminer le salaire assuré, d'où une réduction des rentes. Avec la réforme, le salaire aurait été systématiquement assuré à raison de 80 %. De plus, pour être assuré dans la prévoyance professionnelle, il faut gagner au moins 22'050 francs par année.

**Conseil :** comblez sans attendre vos lacunes de prévoyance. Demandez à votre employeur d'adapter la déduction de coordination à votre taux d'occupation. Certaines entreprises accèdent à la demande de leurs employés. Épargnez chaque année dans le pilier 3a. Même si vous n'arrivez pas au montant maximal de 7056 francs actuellement, vous améliorez ainsi votre prévoyance privée. Ces cotisations sont déductibles de votre revenu imposable. ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Prévoyance et temps partiel

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (toutes les coordonnées en page 20).

# Profitez de l'horizon à long terme pour faire fructifier votre avoir 3a

La constitution d'une épargne pour la retraite exige un rendement raisonnable. Les épargnantes et épargnants pourraient obtenir bien plus.



**SELIMA MEZGHANI**  
Experte en prévoyance  
selima.mezghani@vzch.com  
tél. 021 341 30 30

La plupart des épargnants et épargnantes veulent jouer la sécurité et placent par conséquent leur troisième pilier sur des comptes porteurs d'intérêts. Les assurances-vie 3a sont également très appréciées, alors que les solutions avec titres sont boudées.

Ce faisant, on oublie que l'inflation grignote une bonne partie des intérêts d'épargne, tandis que le rendement des assurances-vie est difficile à déterminer. En comparaison avec les solutions avec titres, ce sont plusieurs dizaines de milliers de francs qui viennent à manquer à la retraite. Avant de choisir votre solution de troisième pilier, prenez garde aux points suivants :

## ► Rendement supérieur

Avec des titres, les épargnants s'exposent aux fluctuations de cours. En contrepartie, ils obtiennent quasiment toujours, à long terme, un rendement supérieur à celui que procure un compte ou une assurance-vie (cf. tableau ci-dessous).

## ► Coûts faibles

Le montant des coûts est important, y compris pour les titres. Les banques proposent souvent des fonds 3a à gestion active générant des frais élevés. En revanche, les ETF sont bien meilleur marché pour un rendement à long terme généralement supérieur. Les comptes porteurs d'intérêts ne coûtent rien, mais les avoirs sont rémunérés *a minima*. Les frais liés aux assurances-vie manquent de transparence, et un rachat anticipé peut en plus vous coûter cher.

## ► Part d'actions flexible

Chez certains prestataires, les épargnants peuvent choisir

## FICHE TECHNIQUE

### Pilier 3a : conseils

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (toutes les coordonnées en page 20).

leur part d'actions et la modifier à tout moment. Bon à savoir : même avec une faible part d'actions, il est déjà possible d'épargner plus d'argent qu'avec un compte ou une assurance-vie.

**Important :** chez VZ, vous pouvez, lors de votre départ à la retraite, transférer les ETF du dépôt 3a sur votre dépôt privé. Ainsi, vous ne courez pas le risque de devoir vendre vos ETF à un moment défavorable.

**i** Vous souhaitez utiliser le pilier 3a de manière optimale ? Commandez la fiche technique sans frais (ci-dessus) ou bien parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (cf. page 20). ●

## Pilier 3a et caisse de pension : gare aux impôts

Les versements dans le pilier 3a et la caisse de pension sont déductibles du revenu imposable. L'avoir n'est pas assujéti à l'impôt sur la fortune, tandis que les rendements ne sont pas considérés comme un revenu imposable. Mais dès que l'on retire cet argent, un impôt est exigible. Les autorités fiscales additionnent tous les retraits d'une année civile, y compris souvent ceux du conjoint. Plus les retraits sont élevés au cours d'une année, plus le taux d'imposition augmente.

**Conseil :** étalez les retraits de vos avoirs de prévoyance sur plusieurs années. Pour ce faire, vous devez toutefois avoir pris les bonnes mesures plusieurs années avant la retraite. Souscrivez suffisamment tôt plusieurs solutions 3a afin de pouvoir les solder de manière échelonnée. Coordonnez ces retraits avec ceux de la caisse de pension, y compris celle de votre conjoint. Enfin, réfléchissez bien au mode de retrait : la rente, le capital ou une combinaison des deux. Pour en apprendre davantage à ce sujet, consultez la fiche technique sans frais ci-dessous. ●

## Pilier 3a : les solutions avec titres, plus avantageuses à long terme

	Titres	Compte	Assurance-vie
<b>Placement</b>	ETF et fonds	Compte rémunéré	Combinaison produit financier/assurance
<b>Performance</b>	La plus élevée à long terme	Souvent négative après déduction de l'inflation	Incertaine, car peu de transparence sur la contribution de la part d'épargne
<b>À retenir</b>	Les solutions ETF sont bien plus avantageuses que les fonds gérés activement.	Il est possible d'obtenir de meilleures conditions en changeant de prestataire.	Il est préférable de séparer épargne et assurance.

## FICHE TECHNIQUE

### Retrait des avoirs de prévoyance

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (toutes les coordonnées en page 20).

## OPINION

# Faites part de vos dernières volontés

Gabrielle Sigg conseille de chercher le dialogue avec toute la famille et de régler la succession à temps. La responsable de l'exécution testamentaire de VZ explique comment éviter les litiges.



« Chacun devrait régler sa succession », conseille Gabrielle Sigg, experte VZ.

## Madame Sigg, quelle est la principale cause de litiges entre héritiers ?

La question du partage, à savoir qui reçoit combien, figure en tête de liste. Souvent, ce qui a pu se passer du vivant du testateur joue un rôle. Par exemple, le fait qu'un enfant qui s'est longtemps occupé de ses parents reçoive la même part d'héritage que les autres enfants peut rouvrir d'anciennes blessures et raviver certaines disputes. Par ailleurs, les biens immobiliers sont très souvent source de conflits.

## Pourquoi ?

Les maisons ou appartements sont plus difficiles à répartir que des avoirs en compte. La maison des parents rappelle des souvenirs et a une valeur sentimentale. La personne qui la reprend doit verser leur part aux autres héritiers. Si l'argent manque, le bien risque de devoir être mis en vente. De plus, une communauté d'héritiers est rarement d'accord quant à la valeur réelle du bien immobilier en question.

## Comment trouver une solution ?

Mon conseil est de faire estimer le bien immobilier par un expert. Il est également possible de demander plusieurs estimations différentes, afin d'établir une moyenne.

## Comment éviter des litiges à ses proches ?

Chaque personne devrait régler sa succession sans repousser à demain. Beaucoup se sentent soulagés une fois que les choses sont réglées. Parler ouvertement de ses souhaits et de ses intentions avec toute la famille permet de résoudre à l'avance bien des conflits. Le mieux est que les membres de la famille élaborent ensemble un pacte successoral qu'ils signent ensuite. Ce document a le mérite d'être transparent et contraignant pour toutes les parties.

## Ne faut-il donc pas de testament ?

Si. Selon la situation, un testament est plus approprié qu'un pacte successoral. Le testateur n'a pas besoin de l'accord de ses proches et peut modifier ou annuler le document à tout moment. Il vaut cependant la peine de discuter du contenu avec la famille.

## Avec le nouveau droit successoral entré en vigueur en 2023, les litiges entre héritiers ont-ils augmenté ?

Non, je n'ai pas fait ce constat, bien qu'un fils ou la meilleure amie puissent être avantagés. En revanche, certains testaments et pactes successoraux n'ont pas été adaptés au nouveau droit des successions. D'anciennes ré-

serve héréditaires qui y seraient consignées peuvent être source d'ambiguïtés et de litiges au moment du partage de la succession. Je conseille donc de vérifier avec un expert si des adaptations sont effectivement nécessaires.

## À quoi faut-il faire attention en cas d'avancement d'hoirie à un enfant ?

Au décès des parents, l'enfant doit compenser l'avance sur héritage envers les autres héritiers. Dans leur testament ou pacte successoral, les parents peuvent le libérer entièrement ou en partie de cette obligation. L'essentiel est que les parents gardent assez de réserves pour les dépenses imprévues avant de distribuer généreusement leur argent. Les couples devraient s'avantager mutuellement et tirer profit au mieux du régime matrimonial et du droit successoral. ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Planifier sa succession

Commandez la fiche technique sur [www.vz.ch.com/edition143](http://www.vz.ch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (toutes les coordonnées en page 20).

# Gestion de fortune : les frais grèvent le rendement

Dans le cadre de la gestion de fortune, de nombreuses banques ont recours à des produits de placement onéreux. Les frais élevés sont l'une des principales raisons pour lesquelles les investisseurs ne réalisent qu'un maigre rendement.



**EMERIC BRUEGGER**  
Spécialiste en placements  
emerik.bruegger@vzch.com  
tél. 021 341 30 30

Celles et ceux qui confient à la banque le soin de gérer leur argent ne s'interrogent guère sur le coût des produits de placement. Une grave erreur, financièrement parlant, car beaucoup de banques misent sur des fonds à gestion active. Souvent, il s'agit même de produits maison. Bien qu'ils coûtent cher, leur rendement est en général inférieur à la moyenne du marché. C'est également ce que révèle une récente étude de VZ.

## Un grand potentiel d'économies

Le tableau illustre l'impact de ces frais excessifs. Pour un mandat de gestion de fortune de 400'000 francs dans le cadre d'une stratégie d'investissement équilibrée, la différence de prix entre les prestataires situés aux deux extrêmes atteint 90%. Au bout de dix ans, l'investisseur qui a opté pour les produits d'investissement les plus avantageux aura économisé plus de 50'000 francs, une coquette somme dont profite directement le rende-

### Même stratégie de placement, mais des différences de frais importantes

Exemple : fortune gérée 400'000 francs, stratégie de placement équilibrée avec 50 % d'actions, 40 % d'obligations et 10 % d'autres placements (immobilier, or, etc.).

Type d'investissement	Banque 1	Banque 2	Banque 3
Fonds actifs	98 %	75 %	0 %
Fonds passifs	2 %	15 %	100 %
Autre <sup>1</sup>	0 %	10 %	0 %
<b>Frais de produit annuels</b>	<b>1,52 %</b>	<b>0,89 %</b>	<b>0,15 %</b>
Coûts annuels (en CHF)	6'080	3'560	600
<b>Coûts après 10 ans (en CHF)</b>	<b>60'800</b>	<b>35'600</b>	<b>6'000</b>



1 Hedge funds, produits structurés, certificats, titres individuels

ment. C'est pourquoi il vaut la peine de confier son argent à un prestataire qui se détourne des fonds onéreux et qui investit dans des produits de placement peu coûteux, tels les ETF. VZ applique cette stratégie.

**Conseil:** optez pour un gestionnaire de fortune qui prend vos besoins au sérieux et qui investit votre argent dans des ETF et des fonds indiciels peu coûteux – et non dans des produits de placement à prix surfaits. Nombre d'études montrent que les fonds d'investissement actifs réalisent rarement, sur le long terme, de meilleures performances que les fonds passifs qui couvrent un marché entier. En raison de leurs frais élevés, les fonds à gestion active profitent d'abord et surtout à la banque.

Si vous avez l'impression que les frais de produit facturés par votre banque sont

excessifs, agissez : demandez l'avis d'un tiers ou regardez ce que facturent les banques qui, dans le cadre de la gestion de fortune, investissent essentiellement ou exclusivement dans des ETF et des fonds indiciels.

**i** Vous souhaitez réduire vos frais et savoir que votre argent est entre de bonnes mains ? Demandez conseil à un(e) expert(e) de VZ en prenant rendez-vous dans une succursale VZ près de chez vous (les coordonnées figurent en page 20). ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Épargner et investir avec des ETF

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (toutes les coordonnées en page 20).

### TRIBUNE

## Il n'y a pas de fortune éclair



**MARK DITTLI**  
Fondateur de la plateforme financière « The Market NZZ »

« Tout le malheur des hommes vient de ne savoir pas demeurer en repos, dans une chambre », écrivait le mathématicien et philosophe français Blaise Pascal (1623-1662) dans ses *Pensées*.

Ce constat peut être transposé à l'univers des marchés financiers. De nombreux investisseurs sont hyperactifs : ils achètent, vendent, sont à l'affût de la prochaine opportunité, de la dernière nouvelle fumante. Ils sont tout, sauf en repos. Derrière cette agitation se cache un espoir banal : faire rapidement fortune.

Parfois, ces investisseurs ont de la chance, mais, en général, cette frénésie ne paie pas. Des frais excessifs, une surestimation de soi et de mauvaises décisions prises sous le coup de l'émotion épuisent le capital. Dans le monde de l'investissement, le succès ne s'obtient pas à coup d'opérations éclair sur des sentiers aventureux. Non : le vrai succès puise sa source dans la lenteur et l'ennui. À ce sujet, l'investisseur Charlie Munger (1924-2023), partisan de l'approche « value », avait coutume de dire : « La richesse ne vient pas de l'achat ou de la vente, mais de l'attente. » ●

# Conseils pratiques : retraite, placements, AVS

## La 13<sup>e</sup> rente AVS sera bientôt une réalité : puis-je me permettre de prendre une retraite anticipée maintenant ?

Bon nombre de personnes actives souhaiteraient arrêter de travailler plus tôt, mais ne savent pas si elles peuvent se permettre de prendre une retraite anticipée. En effet, arrêter avant 65 ans coûte cher. À la suite d'une initiative populaire, une rente AVS supplémentaire sera versée à tous les bénéficiaires dès 2026. Elle atteindra jusqu'à 2520 francs par an pour les personnes seules et 3780 francs pour les couples. Si vous envisagez de prendre une retraite anticipée, vous pouvez intégrer ce montant dans vos calculs. Toutefois, assurez-vous une nouvelle fois que vous aurez suffisamment d'argent pour partir plus tôt.

**Conseil:** faites établir un plan financier détaillé. Il indiquera comment vos revenus, vos dépenses et votre fortune évolueront jusqu'à la retraite et au-delà. Vous saurez ainsi combien épar-

gner en plus pour combler d'éventuelles lacunes. Le cas échéant, des versements volontaires dans la caisse de pension et le pilier 3a ou encore un plan d'épargne ETF sont de bonnes alternatives. Attention : la perception anticipée de la rente AVS implique une réduction de la rente à vie. Si le versement est anticipé de deux ans par exemple, la rente AVS diminue de 13,6 %, et de 6,8 % si la retraite est anticipée d'un an. Par ailleurs, les cotisations à l'AVS restent obligatoires jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Retraite anticipée

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

## UBS a repris mon dépôt de Credit Suisse. Pourquoi est-il réorganisé ?

Même si le logo de Credit Suisse figure encore dans votre espace e-banking ainsi que sur vos extraits de dépôt, l'intégration au sein d'UBS est effective. Sur le plan légal, vous êtes déjà client(e) d'UBS. En outre, UBS doit renommer les fonds et autres produits de placement qui comportaient le terme « CS » dans leur nom. Ne vous inquiétez pas, il s'agit là d'une procédure normale.

Toutefois, il se peut également que vous remarquiez de tout nouveaux produits de placement dans votre dépôt de titres. Cela tient au fait qu'UBS est tenue de remplacer rapidement les instruments financiers de Credit Suisse qui disparaissent du marché par d'autres produits d'investissement.

**Conseil:** vérifiez avec soin ce que contient précisément votre dépôt. Tous les titres doivent correspondre à votre profil d'investisseur et à votre stratégie de placement, sans frais excessifs. Les différentes enquêtes réalisées par VZ le montrent : de nombreuses banques intègrent des produits de placement hors de prix dans les dépôts de leur clientèle. Demandez l'avis d'un tiers : les spécialistes de VZ scruteront vos placements à la loupe. Vous saurez ainsi si votre dépôt fait mieux ou moins bien que le marché et si les risques et frais sont raisonnables. Vous pouvez commander votre analyse de dépôt au prix de 100 francs (hors TVA) ici :

[www.vzch.com/analyse-de-depot](http://www.vzch.com/analyse-de-depot) ●

## Comment reporter la perception de la rente AVS à 67 ans ?

Quand on n'a pas de problèmes financiers, rien ne nous oblige à percevoir la rente AVS à l'âge de 65 ans. Le premier versement de la rente peut être ajourné d'un à cinq ans. Le report donne alors droit à un supplément à la rente AVS, qui est versé à vie. Ainsi, ce supplément s'élève à 10,8 % si la rente est reportée de deux ans et à 25,8 % pour un ajournement de quatre ans et cinq mois. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme AVS, vous pouvez aussi percevoir 20 à 80 % de la rente dans un premier temps et reporter le reste. La transition vers la retraite se fait ainsi en douceur et de manière flexible.

**Important:** si vous souhaitez reporter la perception de votre première rente, n'oubliez pas d'en informer la caisse de compensation. Si vous avez atteint l'âge ordinaire de la retraite, il vous reste une année pour le faire. Passé ce délai, plus aucun report ne sera possible. Par exemple, si vous touchez votre première rente à l'âge de 67 ans, vous recevrez rétroactivement les rentes auxquelles vous aviez droit depuis vos 65 ans, mais n'obtiendrez ni supplément de report ni intérêts moratoires. Vous avez donc tout intérêt à déposer votre demande en temps utile et à l'envoyer en recommandé à la caisse de compensation. Conservez la quittance et une copie du formulaire. Dans l'idéal, demandez un accusé de réception à l'AVS. Vous pourrez ainsi prouver que vous avez annoncé le report dans les délais. ●

### FICHE TECHNIQUE

#### AVS et retraite

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

# Vendre sa maison après 65 ans : ce qu'il faut savoir

De nombreux propriétaires souhaitent déménager après le départ des enfants ou le décès du conjoint.



**JEAN-BAPTISTE SCHIELE**  
Spécialiste en immobilier  
jean-baptiste.schiele@vzch.com  
tél. 021 341 30 81

Est-il préférable de conserver son logement à la retraite ou de le vendre? En la matière, il n'existe pas de réponse toute faite. La situation personnelle, les finances et l'état de santé sont des facteurs déterminants.

## Éviter tout conflit entre les enfants

De plus en plus de couples envisagent la possibilité de vendre leur logement à la retraite, tant pour s'enlever un poids financier que pour éviter des conflits entre les enfants. Dans ce cas, il est préférable de bien peser le pour et le contre :

► Conserver sa maison signifie vivre ses vieux jours chez soi, puis transmettre le bien à ses enfants plus tard. Un autre avantage est que les coûts du logement ont tendance à être inférieurs à ceux d'une location.

► Principal inconvénient, la fortune est en grande partie immobilisée dans la maison, ce qui limite la marge de manœuvre financière en cas d'imprévu, par exemple des soins onéreux.

Partir peut s'avérer la solution la plus intéressante, mais encore faut-il bien préparer la vente :

► **Temps** : prévoyez suffisamment de temps pour trouver les bons acheteurs. Même si votre bien est extrêmement bien situé, cela peut être long. Les négociations, la rédaction des contrats et le règlement prennent également beaucoup de temps.

## Inutile d'effectuer des rénovations

► **Bien de remplacement** : si vous envisagez d'acheter un autre logement, pensez à mettre le financement sur les rails dans les temps. Les fonds propres et les capitaux empruntés sont rarement disponibles en même temps : attention à la double charge financière qui s'ensuit. Si aucun bien ne rentre dans votre budget, vous devrez alors vous tourner vers l'immobilier locatif.

► **Valeur** : faites évaluer votre bien par des experts afin de démarrer sur des bases réalistes.

► **Transformations** : n'entreprenez plus de grands travaux de transformation ou de rénovation. Souvent, cela ne sert à rien, car les acheteurs souhaitent aménager le bien à leur goût.

► **Documentation** : faites établir un dossier de vente, avec les conditions de vente,

les plans de construction, de zone et de situation, des photos récentes ainsi qu'un descriptif détaillé du bien et de son emplacement.

► **Mise en vente** : une fois que vous avez constitué le dossier de vente, vous pouvez mettre en ligne votre bien sur les principales plateformes immobilières.

**Conseil** : il peut être intéressant de faire appel à un agent immobilier qui a l'expérience nécessaire et jouit d'une bonne réputation. La raison : les professionnels possèdent une connaissance approfondie du marché et savent comment obtenir le meilleur prix de vente. Autre avantage : vous augmentez vos chances de vendre rapidement votre bien.

**i** Vous souhaitez en apprendre davantage sur le sujet? Commandez la fiche technique sans frais ci-dessous ou convenez d'un rendez-vous pour un entretien sans engagement dans la succursale VZ la plus proche de chez vous. (cf. coordonnées en page 20). ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Réussir la vente de son bien

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

# Achat d'un immeuble locatif : une opération risquée

De nombreux immeubles de rendement arrivent en ce moment sur le marché. Les acheteurs potentiels doivent faire preuve de prudence. En effet, les immeubles locatifs sont souvent mis en vente lorsque de gros travaux doivent être réalisés. Les rénovations énergétiques, en particulier, peuvent coûter cher. Selon les cas, les coûts ne peuvent pas être reportés sur les locataires. Dans plusieurs cantons, la protection des locataires est déjà très étendue ou vient d'être renforcée. De nombreux acheteurs potentiels sous-estiment le risque d'absence de loyers lorsqu'un locataire s'en va ou qu'un logement reste vide.

**Conseil** : avant d'acheter un immeuble locatif, vous devriez examiner avec soin le montant qui devrait être investi en travaux de rénovation. Il vaut la peine de solliciter l'avis d'un expert, qui examinera l'état de l'immeuble et calculera les coûts qui vous attendent. Renseignez-vous également sur les dispositions en matière de protection des locataires et vérifiez si un durcissement est à venir. ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Achat d'un immeuble

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (toutes les coordonnées en page 20).

# Combien vous restera-t-il à la retraite ?

Bon nombre d'actifs ignorent quels seront leurs besoins financiers à la retraite. Leur fortune est souvent en grande partie immobilisée dans la maison et la caisse de pension. Il faut en prendre soin si l'on veut profiter de cet argent de longues années.



**ROLAND BRON**  
Directeur VZ Suisse romande  
roland.bron@vzch.com  
tél. 021 341 30 30

Bon nombre d'hommes et de femmes nés dans les années à forte natalité sont maintenant proches de la retraite – et se posent actuellement beaucoup de questions sur cette nouvelle phase de leur vie. Souvent qualifiée

de baby-boomers, cette génération se demande, à juste titre, si l'argent qu'elle a mis de côté suffira pour mener le train de vie souhaité à la retraite. En effet, les rentes versées par les caisses de pension ont considérablement diminué alors que l'espérance de vie augmente, ce qui renchérit d'autant le départ à la retraite.

VZ a examiné la fortune de plus de 2200 ménages faisant partie de la classe moyenne et ayant planifié leur retraite avec VZ. Les résultats sont surprenants :

► Chez les ménages non propriétaires d'un bien, la fortune médiane à la retraite s'élève à un million de francs (cf. tableau ci-dessous).

► Dans le groupe possédant son propre logement, soit 86 % des ménages analysés, la fortune médiane est nettement supérieure (1,57 million de francs).

► La valeur médiane montre que la moitié des ménages a plus de patrimoine et l'autre moitié, moins.

Vous pouvez commander sans frais la nouvelle étude VZ (cf. page 11).

## Ne négligez pas votre prévoyance

Tout cet argent suffit pour pourvoir à ses besoins à la retraite, pourrait-on penser. Mais quand on fait le calcul, on se rend compte que les dépenses courantes d'un couple atteignent rapidement plusieurs millions, comme le montre l'exemple dans le tableau page 11 : dans les 25 années qui suivent le départ à la retraite, ce couple a besoin, en plus de la rente AVS, de 1,5 million de francs pour couvrir toutes ses dépenses, dont les intérêts hypothécaires, les primes d'assurance et les impôts.

Une perspective angoissante à première vue. Mais sachez que grâce à l'épargne, cette somme est en grande partie acquise. Les personnes

## FICHE TECHNIQUE

### Retraite: rente ou capital ?

Cette fiche technique sans frais vous aide à prendre les bonnes décisions.

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

actives cotisent à la caisse de pension de longues années durant. Comme le montre l'étude VZ, une fortune considérable s'y accumule jusqu'à la retraite :

► Avec 593'000 francs, la caisse de pension représente près de 60 % de la fortune des ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement.

► Et même pour les ménages ayant leur propre logement, la caisse de pension abrite tout de même près de 40 % de leur fortune.

**Important:** il faut s'occuper activement de l'avoir épargné dans la caisse de pension – en effet, de ce pécule dépendra votre train de vie à la retraite.

### Organisez bien votre fortune

Comme les rentes ne cessent de baisser, de plus en plus d'actifs préfèrent retirer leur avoir sous forme de capital. En l'absence de rente de la caisse de pension, ils doivent donc transformer ce capital en une « rente de remplacement ». Afin de faire durer le revenu de la fortune le plus longtemps possible et de pouvoir conserver son logement en tant que réserve, il faut anticiper. Voici les principales étapes à suivre :

## De quelle fortune disposent les baby-boomers de la classe moyenne à la retraite ?

Base: 2214 ménages, ayant établi un plan financier pour la retraite avec VZ entre avril 2021 et avril 2024; cohortes 1956 à 1964, revenus des ménages compris entre 100'056 et 214'404 francs bruts par an (classe moyenne telle que définie par l'OFS); chiffres en francs, arrondis.

Éléments de fortune	Part des ménages	Valeur médiane
Caisse de pension	99 %	593'000
Liquidités	100 %	143'000
Pilier 3a	96 %	135'000
Titres	49 %	91'000
Pilier 3b	25 %	42'000
Libre passage	21 %	37'000
<b>Fortune totale sans logement propre<sup>1</sup></b>		<b>1'001'000</b>
Logement en propriété <sup>2</sup>	86 %	1'000'000
moins l'hypothèque	81 %	-480'000
<b>Fortune totale avec logement propre<sup>1</sup></b>		<b>1'571'000</b>

**Exemple d'interprétation:** 99 % des ménages ont une caisse de pension. Sur les 86 % ayant leur propre logement, la valeur médiane de la fortune s'établit à 1,57 million de francs: 50 % de ce groupe ont plus, les autres 50 % ont moins.

- Le calcul tient compte du fait que beaucoup de ménages ne disposent pas de tous les éléments de fortune.
- La valeur repose sur les informations fournies par les ménages.

## Budget nécessaire à la retraite

Exemple simplifié: budget pour un couple de retraités qui a retiré ses avoirs de caisse de pension en capital (chiffres en francs, arrondis).

Revenus	
Rente AVS du couple (y c. 13 <sup>e</sup> rente AVS) <sup>1</sup>	49'140
Rente des caisses de pension <sup>2</sup>	0
<b>Total des revenus par an</b>	<b>49'140</b>
Dépenses <sup>3</sup>	
Dépenses courantes <sup>4</sup>	48'000
Coûts du logement <sup>4</sup>	30'000
Assurances, frais, etc. <sup>4</sup>	20'000
Impôts	18'000
<b>Total des dépenses par an</b>	<b>116'000</b>
Lacune de revenu	
Première année de retraite	66'860
<b>Cumul sur 25 ans<sup>5</sup></b>	<b>1'475'000</b>

1 Compensation du renchérissement : 1,5% p.a. ; y c. hausse rente AVS en 2025

2 Avoirs versés sous forme de capital

3 Les dépenses (hors impôts) intègrent un taux d'inflation de 1,5% p.a.

4 Planification de la retraite d'un couple (exemple pratique, 2024)

5 Les lacunes futures sont actualisées: années 1-5 à 0,5% p.a., années 6-10 à 1,0% p.a., au-delà de 10 ans à 2,5% p.a.

### ❶ Entre 50 et 60 ans

► Examinez attentivement votre certificat de caisse de pension. Vous y verrez où vous en êtes aujourd'hui et l'évolution probable de votre avoir de prévoyance.

► Si possible, effectuez des versements volontaires dans le pilier 3a et dans la caisse de pension (rachats). Pour ce faire, puisez dans les héritages ou utilisez l'argent dont vous n'avez pas besoin. Vous réduirez ainsi votre charge fiscale tout en améliorant vos prestations à la retraite.

► De nombreuses caisses de pension offrent le choix entre plusieurs plans d'épargne. Si vous en avez la possibilité, optez pour un plan avec des cotisations d'épargne élevées. Vous épargnerez davantage et augmenterez votre potentiel de rachats (plus à ce sujet à la page 12).

► Établissez un budget, puis des plans financiers pour les différents modes de retrait de l'avoir de la caisse

de pension. Soyez honnête avec vous-même lorsque vous budgetez vos dépenses.

### ❷ Entre 60 et 65 ans

► Vous devez décider sous quelle forme retirer votre avoir de la caisse de pension: rente, capital ou une combinaison des deux? Pesez bien le pour et le contre. Votre plan financier vous y aidera. Les principaux conseils à ce

sujet sont également présentés dans la fiche technique (cf. page 10, en haut à droite).

► La rente est garantie à vie, mais le versement en capital permet d'être plus à l'aise financièrement et offre une plus grande flexibilité.

► Aucune caisse de pension ou presque ne compense l'inflation. Si vous optez pour la rente, sachez que vous perdrez beaucoup de pouvoir d'achat au fil du temps.

► Le versement des capitaux de prévoyance est assujéti à des impôts. Échelonnez donc les retraits sur plusieurs années. Vous pourrez ainsi souvent économiser plusieurs dizaines de milliers de francs. Une retraite partielle contribue aussi à alléger la facture fiscale.

### ❸ Après 65 ans

► Vous placez à vos propres risques les avoirs de prévoyance que vous avez retirés. Beaucoup de personnes ont des attentes de rendement irréalistes ou dépensent trop rapidement leur argent. Faites calculer le niveau de rendement dont vous avez besoin pour vous assurer un revenu à long terme.

► À 65 ans, l'espérance de vie s'élève à une vingtaine d'années. Utilisez cet horizon de temps en séparant votre fortune en deux parties: la première couvre vos besoins financiers pendant les dix premières années. Vous consommez progressivement l'argent issu de placements peu risqués.

► La seconde partie garantit vos revenus pour les dix années suivantes. Vous pouvez en investir une portion en actions, suivant votre profil de risque. Au bout de dix ans, l'argent sera transféré dans des placements peu risqués et couvrira vos dépenses jusqu'à la fin de votre vie.

► Vérifiez de temps à autre si votre plan financier est toujours d'actualité. Des ajustements peuvent être nécessaires, par exemple en cas de dépenses imprévues.

**i** Vous souhaitez préparer au mieux votre retraite? Commandez la fiche technique sans frais (page 10, en haut à droite) ou parlez-en à un(e) expert(e) de VZ dans la succursale la plus proche de chez vous (coordonnées en page 20). ●

## ÉTUDE

### Fortune des baby-boomers: commandez la nouvelle étude de VZ

Dans cette étude, VZ examine la fortune de couples mariés et non mariés. À combien s'élèvera-t-elle à la retraite, de quoi se compose-t-elle? Pour réaliser cette étude, VZ a analysé la planification financière de 2214 ménages faisant partie de la classe moyenne. Ces plans ont été établis dans le cadre d'un conseil global en matière de retraite. L'étude montre qu'en dehors du logement en propriété, c'est



l'avoir épargné dans la caisse de pension qui représente la plus grande part de la fortune. Elle fournit également des conseils utiles sur la façon d'organiser au mieux les éléments

de la fortune afin de pouvoir en profiter durant de longues années.

**i** Vous voulez en savoir davantage? Commandez la nouvelle étude sans frais (16 pages) à l'aide du talon ci-joint ou sur [www.vz.ch/edition143](http://www.vz.ch/edition143). Ou convenez d'un rendez-vous dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (coordonnées en page 20).

Nouveau

# Tirez le maximum de votre rachat dans la caisse de pension

Les versements volontaires sont déductibles du revenu imposable. Pour en tirer le meilleur parti, il faut bien déterminer à quel moment le rachat doit être effectué.



**XAVIER SCHOUWEY**  
Expert patrimonial  
xavier.schouwey@vzch.com  
tél. 026 350 90 90

Un rachat volontaire dans la caisse de pension permet d'économiser des impôts et de disposer de plus d'argent pour vivre à la retraite. Tenez compte des points suivants :

- Les rachats sont déductibles du revenu imposable. Pour profiter de la déduction fiscale cette année, vous devez effectuer le versement d'ici début décembre.

- Les rachats sont encore plus intéressants lorsque votre revenu est élevé et que le capital est retiré rapidement. C'est le cas dès 50 ans.

## Avantages d'une prévoyance complémentaire

Exemple: salarié, 56 ans, salaire AVS annuel 175'000 francs; avoir de caisse de pension de 830'000 francs; données en francs

	Situation initiale	Prévoyance optimisée	Avantages prévoyance optimisée
Taux d'épargne salaire 25'725–88'200 francs	7/10/ 15/18 %	7/10/ 15/18 %	–
Taux d'épargne salaire dès 88'200 francs	15 %	25 %	–
Potentiel de rachat	36'099	419'990	383'891
<b>Potentiel de rachat par an jusqu'à 62 ans<sup>1</sup></b>	<b>6'017</b>	<b>69'998</b>	<b>63'981</b>
<b>Avantage fiscal<sup>2</sup> par an</b>	<b>1'504</b>	<b>17'500</b>	<b>15'996</b>

1 6 rachats jusqu'à 62 ans; dernier rachat à 62 ans en raison du délai de blocage de trois ans appliqué au retrait du capital de la CP  
2 Pour un taux marginal d'imposition de 25 %

- Si vous décidez de retirer votre avoir en tout ou en partie sous forme de capital, vous ne pourrez plus effectuer de rachats les trois années précédant votre départ à la retraite.
- Afin de freiner la progression fiscale, il est recommandé de répartir les rachats

sur plusieurs années au lieu d'effectuer un seul rachat d'un montant élevé.

- Votre potentiel de rachat actuel figure sur votre certificat de prévoyance. Vérifiez si vous pouvez l'augmenter. De nombreux employeurs proposent des plans de pré-

## FICHE TECHNIQUE

### Rachat dans la caisse de pension

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

voyance avec des cotisations d'épargne plus élevées. Cela accroît le potentiel de rachat.

- Les cadres et les entrepreneurs peuvent cotiser davantage en optimisant leur prévoyance complémentaire. Pour les parts de salaire supérieures à 88'200 francs (surobligatoire), vous pouvez augmenter vos cotisations d'épargne à 25%. L'assuré cité dans l'exemple du tableau peut racheter près de 64'000 francs de plus chaque année durant six ans. Il économise ainsi près de 16'000 francs d'impôts en plus par an.

**i** Vous désirez effectuer un rachat en bonne et due forme? Commandez la fiche technique ci-dessous ou rendez-vous chez VZ (cf. page 20). ●

# Payer moins d'impôts: jusqu'à fin décembre pour agir

Les conseils suivants vous aideront à alléger votre prochaine facture d'impôts:

## ► CP et pilier 3a

Vous pouvez réaliser des économies avec des versements dans le pilier 3a (cf. page 5) et des rachats dans la caisse de pension (article ci-dessus).

## ► Travaux d'entretien

Vous pouvez déduire soit les coûts effectifs, soit le mon-

tant forfaitaire. Concentrez les petits travaux sur une année et répartissez les gros travaux sur plusieurs années afin de passer dans une tranche de progression fiscale plus basse.

## ► Nouveau domicile

Généralement, vous êtes assujetti(e) à l'impôt à votre lieu de domicile au 31 décembre. Si vous déménagez dans une commune fiscale-

ment plus avantageuse, mieux vaut le faire avant la fin de l'année. Si, par contre, les impôts sont plus élevés au nouveau lieu de domicile, il vaut mieux reporter le déménagement à janvier.

## ► Dons

Au niveau de la Confédération et dans la plupart des cantons, les dons qui sont versés à des organisations d'utilité publique exonérées

d'impôts sont déductibles jusqu'à concurrence de 20 % de votre revenu net. ●

## FICHE TECHNIQUE

### Conseils fiscaux de fin d'année

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

# Caisse-maladie : ne payez pas plus que nécessaire en 2025

Avez-vous choisi les bonnes couvertures, franchises et modèles alternatifs ? Une comparaison rigoureuse permet d'économiser des centaines de francs par an.

En Suisse, les assurés paient toujours plus pour leur caisse-maladie. Une étude du cabinet de conseil Accenture montre que malgré tout, seule une minorité a l'intention de comparer ses primes et ses prestations cette année. Or, en comparant bien les offres et en changeant à temps de prestataire, on peut économiser beaucoup d'argent. On ne doit faire aucune concession puisque les caisses maladie offrent toutes les mêmes prestations dans l'assurance de base.

Une comparaison effectuée par VZ montre que si vous optez pour la franchise la plus basse de 300 francs, à Lausanne par exemple, la prime la moins chère vous coûte 577 francs par mois, et la plus chère, 813 francs.

C'est près de 3000 francs de plus par année (cf. tableau en bas à gauche).

Si vous agissez maintenant, vous pourrez vous aussi payer moins de primes l'année prochaine :

## ► Comparer les primes

Avec le calculateur en ligne gratuit de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), vous voyez tout de suite quelle est la caisse-maladie la moins chère. L'OFSP a publié les primes 2025 sur son site Internet (cf. « Service » en bas à droite).

## ► Choisir les assurances complémentaires

Vérifiez si l'assurance de base vous suffit. Une assurance complémentaire peut être utile selon l'âge, l'état de

santé et la situation personnelle. Attention à ne pas commettre d'erreurs coûteuses au moment de la conclusion du contrat.

**Conseil :** la brochure de 36 pages des experts indépendants de VZ vous montre quelles caisses maladie offrent des assurances complémentaires de qualité et bon marché – et quelles possibilités d'économie s'offrent à vous dans l'assurance de base (cf. encadré à droite).

## ► Changer à temps

La brochure de VZ indique aussi comment résilier votre assurance de base actuelle dans le respect du délai et ce à quoi vous devez prêter attention lorsque vous vous affiliez à une caisse-maladie moins chère. ●

## TEST DES CAISSES

### MALADIE 2025



36 pages, 9,50 francs

## Conseils pour la caisse-maladie

Cette brochure de VZ présente en détail les possibilités d'économies dans l'assurance de base. Elle offre un comparatif exclusif des prestations d'assurance complémentaire les plus courantes proposées par les plus grandes caisses-maladie suisses.

Pour 9,50 francs, vous saurez tout ce qu'il faut savoir sur l'assurance-maladie. Cette brochure peut être commandée en ligne sur le site Internet [www.vzch.com/caisse-maladie](http://www.vzch.com/caisse-maladie) ou par téléphone au 021 341 30 30.

### Franchise basse de 300 francs : coût d'une assurance standard

Exemple : primes 2025, Lausanne (franchise 300 francs, accident exclu ; comparaison des caisses les moins chères et les plus chères)

Caisse maladie	Prime mois	Prime année
ÖKK	577	6'925
Atupri	585	7'021
Assura	588	7'051
Agrisano	589	7'064
Helsana	596	7'148
(...)	(...)	(...)
Vita Surselva	659	7'906
KPT	661	7'937
Philos	685	8'215
KLuG	687	8'243
Galenos	813	9'755

Source : Office fédéral de la santé publique

### Franchise élevée de 2500 francs : des différences importantes

Exemple : primes 2025, Lausanne (franchise 2500 francs, modèle méd. famille / HMO, accident exclu ; comparaison des caisses les moins chères et les plus chères)

Caisse maladie	Prime mois	Prime année
Swica	390	4'684
Assura	391	4'695
Helsana	392	4'706
Atupri	392	4'708
Sana24	393	4'717
(...)	(...)	(...)
Philos (HMO)	466	5'587
Mutuel	469	5'624
Vivacare (HMO)	481	5'776
Philos (HAM)	493	5'918
Galenos	565	6'783

Source : Office fédéral de la santé publique

## SERVICE

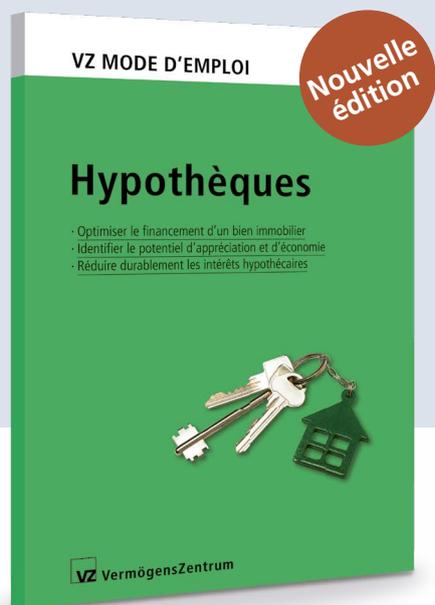
### Ne payez pas plus que nécessaire

Utilisez le comparateur de primes en ligne de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) : [www.priminfo.ch](http://www.priminfo.ch)

Vous pouvez y indiquer votre lieu de domicile et année de naissance, la franchise souhaitée, le modèle d'assurance, etc. et comparer les primes.

L'OFSP a publié fin septembre les primes pour l'année 2025. Les formulaires nécessaires à un changement de caisse maladie sont également disponibles sur le site Internet de l'OFSP.

# De l'information fiable dans les ouvrages VZ



## Hypothèques

Peu de propriétaires connaissent le potentiel d'économies que recèle le financement de leur bien immobilier. Cet ouvrage leur indique comment optimiser leurs intérêts hypothécaires et leur charge fiscale. De l'utilisation de leurs avoirs de prévoyance au choix de la stratégie hypothécaire, ce livre répond aux questions que tout propriétaire ou futur propriétaire devrait se poser.

Cet ouvrage vous montre comment optimiser le financement de votre projet immobilier. Il vous aide à évaluer votre potentiel d'économies et à l'utiliser pleinement afin de réduire durablement vos intérêts hypothécaires.

112 pages, édition brochée, prix: 29 francs  
ISBN 978-3-906162-65-2 (édition 2024)

## COMMANDEZ MAINTENANT

Commandez les publications de VZ directement sur [www.vzch.com/livres](http://www.vzch.com/livres), au moyen du talon ci-joint ou auprès de la succursale VZ la plus proche de chez vous (coordonnées en page 20). Tous les livres de VZ VermögensZentrum sont aussi disponibles en librairie.



## Retraite

Avant de profiter de la retraite, des décisions cruciales s'imposent. Le sujet est complexe, car les questions concernant l'AVS, la caisse de pension, la fiscalité, les hypothèques, les placements et la succession sont très liées. Ce mode d'emploi vous aide à poser les jalons pour une retraite à l'abri de tout souci financier. De nombreux calculs illustrent le sujet et en facilitent la compréhension.

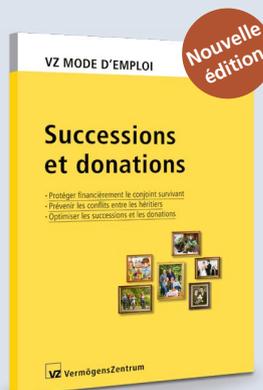
140 pages, édition brochée, prix: 29 francs  
ISBN 978-3-906162-61-4 (édition 2023)



## Impôts: ouvrage actualisé

La plupart des contribuables ont de la peine à comprendre le système d'imposition de notre pays. Ce livre fait le point sur les principes de la fiscalité suisse et les possibilités d'optimisation. Des check-lists aident à mettre en œuvre des mesures permettant d'économiser des impôts. Cet ouvrage est particulièrement utile aux particuliers, qui y trouveront des conseils pour ne pas payer plus d'impôts que nécessaire.

108 pages, édition brochée, prix: 29 francs  
ISBN 978-3-906162-66-9 (édition 2024)



## Successions et donations

Il est important de régler sa succession avant qu'il ne soit trop tard. Cet ouvrage renseigne sur les aspects essentiels des donations et des successions: sont abordés notamment le testament, la protection du conjoint et les avances sur hoirie. Ce guide actualisé montre également ce qui a changé avec le nouveau droit successoral en vigueur depuis 2023.

112 pages, édition brochée, prix: 29 francs  
ISBN 978-3-906162-67-6 (édition 2024)



## Transmettre son entreprise

La transmission d'entreprise est un processus complexe qui demande de la préparation. Dans cet ouvrage, vous découvrirez comment trois entreprises suisses ont réglé leur transmission et à quels défis particuliers elles ont été confrontées. Sur la base de ces études de cas, ce guide récapitule pour vous les principaux conseils pour bien poser les jalons de sa transmission d'entreprise.

64 pages, édition brochée, prix: 12,80 francs  
ISBN 978-3-906162-57-7 (édition 2022)

# Comparer soigneusement les assurances-vie vaut la peine !

Une assurance-vie risque pur permet de protéger sa famille et soi-même. Les différences entre les assureurs sont considérables. Attention aux erreurs coûteuses !



**FIKRIE UKA**  
Experte en prévoyance  
fikrie.uka@vzch.com  
tél. 026 350 90 90

Une assurance-vie risque pur sert à couvrir les lacunes de couverture, surtout pour les familles, les concubins et les indépendants. Elle peut également servir à garantir un prêt hypothécaire. Voici les points essentiels à observer :

## ► Choisir le modèle

Personne n'est à l'abri d'un coup du sort. Pourtant, de nombreux Suisses sont très mal protégés en cas d'accident ou de maladie grave. Leur famille et eux-mêmes risquent alors de se retrouver dans une situation financière difficile. Dans certaines circonstances, les premier et deuxième piliers ne suffisent pas à maintenir le niveau de vie habituel.

**Important :** déterminez les prestations auxquelles votre famille et vous-même pouvez prétendre si vous deviez décéder ou vous retrouver en incapacité de travail (cf. colonne de droite).

Les assurances-vie risque pur couvrent les risques financiers en cas d'incapacité de gain et de décès. Les assurances-vie mixtes associent cette couverture et la constitution d'un capital. Elles sont généralement chères et inefficaces, car leur rendement est faible, voire nul.

**Conseil :** ne tombez pas dans le piège d'une assurance-vie mixte ! Après déduction des primes de risque, des frais de gestion et des commissions, la part de la prime affectée à l'épargne est souvent dérisoire. Vous devriez donc toujours séparer assurance et épargne.

## FICHE TECHNIQUE

### Assurances : les erreurs à éviter

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

### ► Comparer les primes

De très nombreux prestataires proposent des assurances-vie risque pur, avec des différences de primes considérables. Un examen attentif permet de réaliser des économies substantielles. C'est ce que montre une comparaison de plusieurs assureurs-vie (cf. graphique en bas à gauche). L'écart entre le prestataire le plus cher et le moins cher dépasse 4600 francs.

**Conseil :** examinez les variantes meilleur marché, par exemple avec une somme assurée dégressive et non pas constante. Si la couverture accidents de votre employeur va au-delà du minimum légal, vous pouvez également exclure ce risque.

**i** Vous souhaitez faire les choses en bonne et due forme ? Commandez la fiche technique sans frais ci-dessus ou convenez d'un rendez-vous pour un entretien sans engagement dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (cf. coordonnées en page 20).

## Êtes-vous bien protégé(e) ?

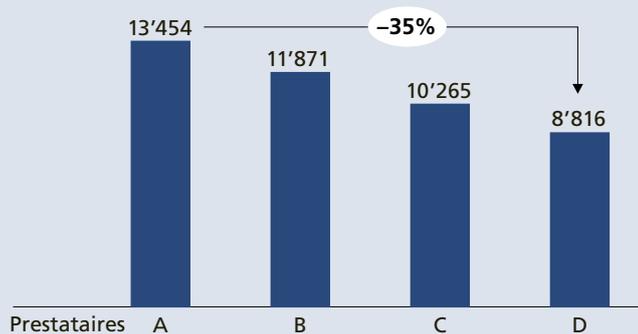
Quel sera le montant du revenu disponible si le soutien de famille décède ou devient invalide à la suite d'une maladie grave ou d'un accident ? Les coûts du logement en propriété resteront-ils supportables à son décès ?

Peu de couples se posent ces questions, car ils se croient bien assurés en cas de décès ou d'incapacité de gain de leur partenaire. Ils risquent pourtant de se retrouver dans une situation chaotique. On oublie parfois que sans une bonne prévoyance, l'argent ne suffit pas pour vivre.

**Important :** grâce à l'analyse de prévoyance de VZ (cf. ci-dessous), vous savez comment vous êtes assuré(e) dans les premier, deuxième et troisième piliers et sur quelles prestations votre famille et vous-même pouvez compter. Nous vous indiquons si et dans quelle mesure vous devez rembourser votre prêt hypothécaire afin que vos proches puissent conserver la maison et s'il est judicieux de souscrire une assurance supplémentaire. ●

## Assurance-vie : jusqu'à 35 % de primes en moins en comparant les prestataires

Exemple : assurance-vie risque pur ; capital-décès de 400'000 francs ; somme des primes sur la durée totale de 20 ans ; les montants s'entendent en francs



## ANALYSE

### Faites analyser votre prévoyance

VZ vérifie à quelles prestations votre famille et vous-même pouvez prétendre si vous deviez être en incapacité de gain, partir à la retraite ou décéder. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.vzch.com/analyse-prevoyance](http://www.vzch.com/analyse-prevoyance), ou appelez-nous (les coordonnées figurent en page 20).

# Parole d'experte

## Questions à une spécialiste de VZ

Succession, retraite, hypothèques: chaque année, plus de 25'000 clientes et clients s'informent sur ces sujets auprès de VZ. Notre spécialiste répond ici aux questions des lectrices et lecteurs.



**ALINE MARTIN**

Experte en droit successoral  
aline.martin@vzch.com

## Si je fais don de ma maison à ma concubine, quelles seront les conséquences fiscales ?

Dans la plupart des cantons, les autorités fiscales assimilent les couples non mariés aux autres personnes non apparentées même s'ils ont vécu longtemps ensemble: votre concubine devra sans doute payer plusieurs dizaines, voire centaines de milliers francs d'impôts si vous lui faites don de la maison. Si vous vous réservez l'usufruit à vie, vous pourrez continuer d'utiliser la maison et en supporterez les coûts. Dans certains cantons, le fisc convertit l'usufruit en une valeur pécuniaire et déduit ce montant de la valeur imposable de la maison. Votre concubine pourra ainsi économiser beaucoup d'impôts.

**Attention:** pesez soigneusement le pour et le contre. Dans certains cantons, l'administration fiscale impute de nouveau la valeur capitalisée de

l'usufruit au décès du donateur, ce qui annule l'avantage fiscal. Des conséquences indésirables sont également possibles lorsque la valeur de l'usufruit ou de l'hypothèque, laquelle doit souvent être reprise avec la maison, est trop élevée par rapport à celle de la maison. La transmission n'est alors pas considérée comme une donation, mais comme une vente. Selon les cantons, un impôt sur les gains immobiliers et des droits de mutation sont dus dans ce cas. ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Impôts sur les successions

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

## Dois-je créer ma propre fondation afin d'utiliser ma fortune pour une bonne cause ?

Beaucoup souhaitent restituer une partie de la fortune qu'ils ont constituée au cours de leur vie. Créer sa fondation n'en vaut toutefois la peine qu'à partir d'environ 3 millions de francs. Cela est hors de portée de la plupart des personnes intéressées.

**Conseil:** vérifiez si une fondation abritante peut être une option. Dans le cadre de VZ Fondation abritante, vous pouvez créer votre propre sous-fondation dès 200'000 francs. Vous définissez son but et pouvez effectuer les distributions et les dotations en votre nom ou anonymement. Les versements sont déductibles du revenu imposable au

titre de libéralités versées à des institutions d'utilité publique. Vous définissez la stratégie de placement, et le capital est investi dans des placements peu coûteux tels que des ETF. Le rendement net sera ainsi probablement plus élevé qu'avec des fonds actifs. ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Avantages de VZ Fondation abritante

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

## Faire un don d'argent aux enfants: ce qu'il faut savoir

À l'approche des fêtes de Noël, de nombreux parents, parrains, marraines et grands-parents souhaitent transmettre une somme d'argent à la génération future. Avoir à l'esprit les aspects importants évite les impôts imprévus ou les problèmes lors du partage de l'héritage. Par exemple, un grand-père qui aide financièrement ses petits-enfants doit également respecter les réserves héréditaires de son épouse et de ses enfants. Il peut « sauter » une génération lors de la donation ou dans son testament et transmettre une partie de sa fortune à ses petits-enfants, mais les héritiers réservataires ont la possibilité de le contester. Sans leur accord, il ne peut disposer librement que de la quotité disponible.

**Important:** votre situation patrimoniale peut évoluer au fil du temps. Malgré de savants calculs, une donation généreuse effectuée il y a de nombreuses années peut léser les réserves héréditaires. Pour éviter tout conflit, concertez-vous avec les héritiers et convenez d'un accord dans un pacte successoral. Les enfants peuvent par exemple renoncer à leur réserve. Ainsi, il est exclu qu'un petit-enfant doive rembourser une partie de l'argent reçu au décès de ses grands-parents. ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Donation aux enfants

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

# Participer aux décisions de la caisse est payant à long terme

Pour leur caisse de pension, de plus en plus de PME optent pour une fondation collective semi-autonome, qui offre des perspectives de rendement plus attrayantes.



**FLORENCE ECOFFEY**

Spécialiste caisses de pension  
florence.ecoffey@vzch.com  
tél. 021 341 30 78

Ces dernières années, de nombreuses PME se sont affiliées à une caisse de pension semi-autonome. L'assurance complète est en berne, notamment parce que les avoirs de prévoyance sont placés de manière très conservatrice. Garantie d'intérêt oblige, la part d'actions est souvent inférieure à 5%. Les avoirs sont donc faiblement rémunérés, même durant les bonnes années boursières.

Cela va à l'encontre des souhaits des personnes assurées, qui ont souvent l'habitude de supporter les risques de placement pour accroître leurs chances de rendement. C'est ce que permet une fondation semi-autonome. Selon le modèle, la stratégie de placement est définie par les personnes assurées, le conseil de fondation ou l'entreprise.

## Actions: un potentiel de rendement élevé

Le rendement dépend fortement de la part d'actions: plus le montant investi en actions est élevé, plus le rendement potentiel à long terme est intéressant. Dans la pré-

## Les opportunités de rendement augmentent avec la part d'actions

Évolution du rendement et de la rémunération des caisses



voyance de base, la part d'actions moyenne des caisses est de 30%. Les fluctuations de la valeur des avoirs ont été plus fortes avec des stratégies à 40 ou 60% ces dernières années, mais elles se sont lissées avec le temps, et le rendement a nettement augmenté (cf. graphique ci-dessus).

Les cadres ont une capacité de risque plus élevée. Une prévoyance complémentaire peut donc être intéressante pour de nombreuses PME. Avec un plan de prévoyance 1e, les personnes assurées décident elles-mêmes comment les parts de salaire assurées qui dépassent 132'300 francs doivent être investies. En fonction des risques qu'elles peuvent et veulent assumer, elles choisissent une stratégie conservatrice ou privilégient les actions. Une analyse de VZ montre que pour la prévoyance complémentaire,

une stratégie ayant une part d'actions d'au moins 45% est généralement choisie.

**Conseil:** si vous dirigez une entreprise, vous pouvez introduire une prévoyance complémentaire pour vous et vos employés. La prévoyance de base n'est pas concernée. Profitez de cette possibilité pour mieux tirer parti de la prévoyance professionnelle.

**i** Vous souhaitez optimiser votre prévoyance? Parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (cf. coordonnées en page 20). ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Prévoyance des cadres

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

## Alternatives à la propre caisse de pension

Gérer sa propre caisse de pension étant de plus en plus difficile, les PME sont nombreuses à s'affilier à une fondation collective. Il existe trois modèles:

► **Assurance complète:** les prestataires sont des assureurs-vie. Ils déterminent la stratégie de placement et doivent garantir les avoirs des assurés, ce qui a un prix.

► **Fondation avec placement collectif:** le conseil de fondation fixe la stratégie de placement. Le degré de couverture est le même pour toutes les entreprises affiliées. Inconvénient: l'entreprise ne peut pas transférer son excédent de couverture si elle résilie le contrat d'affiliation, bien qu'elle ait participé à la constitution des réserves.

► **Fondation avec placement individuel:** chaque entreprise constitue sa propre œuvre de prévoyance au sein de la caisse de pension et fixe sa stratégie de placement. Les réserves restent dans la PME et le degré de couverture est indiqué séparément. Cela réduit les subventions croisées entre les PME.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans la fiche technique sans frais ci-dessous. ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Formes de fondations collectives

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (toutes les coordonnées en page 20).

# Impôt successoral de 50 % : quels risques pour les entrepreneurs ?

L'initiative pour un impôt sur les successions préoccupe les entrepreneurs. Pour garantir une succession en bon ordre, il faut agir dès maintenant.



**AURÉLIEN GLAUSER**  
Spécialiste transmission d'entreprise  
aurelien.glauser@vzch.com  
tél. 027 327 40 40

Une initiative demande de prélever un impôt de 50 % sur les successions et donations de plus de 50 millions de francs. Chez les propriétaires des moyennes et grandes entreprises, l'inquiétude est palpable.

Ils sont de plus en plus nombreux à faire appel aux experts de VZ afin de connaître les conséquences de ce nouvel impôt pour eux-mêmes et leurs héritiers. Pour la plupart, la plus grande partie de leur fortune se trouve dans l'entreprise

familiale. Comme l'argent est bloqué dans l'entreprise, les héritiers ne disposent pas des liquidités pour payer les impôts (tableau ci-dessous). C'est un réel problème qui menace l'entreprise.

## Effets illustrés dans un cas concret

VZ a analysé les effets de l'impôt sur les successions sur les entreprises dans un cas concret. Les experts ont passé en revue et évalué les options à disposition, de la distribution des dividendes à la contraction d'un emprunt. Les possibilités à disposition apparaissent ainsi en un clin d'œil (cf. fiche technique ci-dessous).

L'initiative sera soumise à votation en 2026 au plus tôt. Elle aura cependant des conséquences dès son accep-

tation pour prévenir l'évasion fiscale. Même si le Conseil fédéral ne voit pas d'un bon œil la clause de rétroactivité, les entrepreneurs doivent examiner les possibilités qui s'offrent à eux dès maintenant.

- ▶ Ils peuvent anticiper la cession de leurs participations à leurs héritiers.
- ▶ Ils peuvent quitter le pays pour échapper à l'impôt.
- ▶ Ils peuvent créer une fondation ou encore un trust à l'étranger.
- ▶ Ils peuvent temporiser avec l'espoir que l'initiative sera rejetée.

**Conseil:** si vous ne souhaitez pas transformer la transmission de votre entreprise en un projet à haut risque, vous devriez élaborer dès maintenant un plan avec des experts. Si la votation a lieu en 2026, ce plan devrait être prêt d'ici à mi-2025.

**i** Vous voulez en savoir plus? Commandez la fiche technique sans frais ci-dessous ou convenez d'un rendez-vous chez VZ (cf. coordonnées en page 20). ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Impôt de 50 % sur les successions

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

## Reprise de l'entreprise par les enfants

Chaque entrepreneur à la quête d'un successeur commence souvent par regarder au sein de sa famille. La transmission de l'entreprise d'un parent à un enfant est semée d'embûches. Il est difficile de trouver un règlement équitable pour toute la famille. En général, l'entreprise représente la majeure partie de la succession. Une part minimale légale revient aux héritiers réservataires.

▶ La plupart du temps, un enfant n'a pas suffisamment d'argent pour dédommager les cohéritiers.

▶ Lors du partage de l'héritage, la valeur du marché sert de référence. Si l'entreprise est transmise à un prix plus bas, des problèmes surgissent tôt ou tard.

**Conseil:** pour assurer la continuité de votre entreprise et traiter équitablement tous les héritiers, occupez-vous de la transmission suffisamment tôt. Les aspects matrimoniaux et successoraux sont complexes. N'hésitez pas à vous faire aider en cas de doute. Un spécialiste établira un testament, un contrat de mariage, un pacte successoral ou une convention d'actionnaires dans les règles de l'art. ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Transmission intrafamiliale

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

## Impôt sur les successions

Exemple : entrepreneur avec une fortune de 175 millions de francs, dont 91 % sont bloqués dans l'entreprise. Les héritiers ont besoin de 62,5 millions de francs pour payer l'impôt sur les successions.

	Valeur (en mio. CHF)	Part
Participation dans l'entreprise	160	91 %
Liquidités (compte, titres)	3	2 %
Immobilier dans la fortune privée	15	9 %
./. Hypothèques	-7	-4 %
Avoirs de prévoyance (2 <sup>e</sup> pilier)	4	2 %
<b>Fortune totale</b>	<b>175</b>	<b>100 %</b>
./. Franchise	50	
Assiette d'impôt sur les successions	125	
<b>50 % d'impôt sur les successions</b>	<b>62,5</b>	
<b>Découvert</b>	<b>59,5</b>	

# Attention aux cyberattaques dans votre PME !

Toute entreprise doit se soucier de la protection de son infrastructure informatique. En cas d'attaque, une cyberassurance atténue les dommages.



**NICOLAS WIEDMER**  
Spécialiste clients entreprises  
nicolas.wiedmer@vzch.com  
tél. 021 341 30 50

Les chiffres sont alarmants : les cybercriminels causent des dommages de plusieurs milliards de francs. En une année, l'Office fédéral de la cybersécurité a enregistré près de 50'000 attaques. Les PME sont plus vulnérables que les grandes entreprises, lesquelles peuvent investir davantage dans leur protection. Les dangers sont toujours sous-estimés par les PME, souvent insuffisamment protégées contre les risques suivants :

► **Hameçonnage** : les malfaiteurs envoient des courriels trompeurs pour dérober des mots de passe et d'autres données sensibles.

► **Accès à distance** : les pirates se frayent un accès aux réseaux qui ne sont pas suffisamment protégés.

► **Logiciels obsolètes** : les pirates exploitent les failles de sécurité des programmes non mis à jour régulièrement pour parvenir à leurs fins.

► **Partenaires commerciaux** : les cybercriminels utilisent les données échangées avec des prestataires externes, fournisseurs et autres tiers comme porte d'entrée.

## Un dommage peut nuire à une PME

Se protéger contre les cyberattaques doit être une priorité absolue pour qui crée ou dirige une entreprise. L'idéal est de se faire conseiller par un expert en informatique. La meilleure protection n'exclut toutefois pas une cyberattaque aux conséquences désastreuses : coûts élevés et dommages de réputation. Les assurances de choses

classiques ne couvrant pas ces coûts, il est indispensable de conclure une cyberassurance spéciale.

Avant de souscrire la police, il convient de bien examiner les prestations couvertes. Celles-ci doivent inclure les coûts de restauration des données, les risques RC ainsi qu'une gestion de crise bien organisée, des conseils sur les questions juridiques et forensiques et des services professionnels de relations publiques.

**À propos** : VZ propose désormais une telle cyberassurance. Parfaitement adaptée aux besoins des start-up et des PME, elle est intégrée dans la solution de prévoyance pour entreprises.

**i** Vous souhaitez assurer correctement votre entreprise contre les cyberrisques ? Commandez la fiche technique sans frais ci-dessous ou convenez d'un entretien sans engagement avec un(e) expert(e) dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (cf. coordonnées en page 20).

## Prestations couvertes par une cyberassurance

### Exemples de risques assurés

- Perte ou chiffrement de données
- Vol et transmission de données
- Paralysie du site web
- Paralysie de l'infrastructure informatique
- Dommages à des tiers par des logiciels malveillants dans son propre réseau

### Prestations d'une cyberassurance

- Gestion de crise
- Examens techniques et rectifications
- Restauration des systèmes et données
- Dommages de RC
- Protection juridique et conseil

## Créer son entreprise : erreurs à éviter

Voici les points à observer pour débiter votre activité :

► Avec une SA ou une Sàrl, vous ne répondez pas des dettes sur votre fortune privée ; en revanche, vous n'avez pas besoin de capital minimum pour créer une entreprise individuelle.

► Les personnes indépendantes en raison individuelle ne sont assujetties qu'à l'AVS, l'AI et l'APG et peuvent s'affilier volontairement à une caisse de pension. L'AVS, l'AI, l'APG, l'assurance-chômage et accidents ainsi que la caisse de pension sont obligatoires pour les Sàrl et les SA.

► Une assurance RC d'entreprise et RC professionnelle est recommandée. Examinez la possibilité de souscrire une assurance de choses pour l'incendie et les dégâts d'eau.

► Vérifiez si vous avez besoin d'une autorisation et si la raison sociale envisagée est disponible et autorisée.

**i** Vous avez décidé de vous établir à votre compte ? Commandez la fiche technique sans frais ci-dessous ou inscrivez-vous au workshop « Je me mets à mon compte » : [www.vzch.com/evenements](http://www.vzch.com/evenements)

### FICHE TECHNIQUE

#### Assurance contre les cyberrisques

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

### FICHE TECHNIQUE

#### Check-list : créer son entreprise

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/edition143](http://www.vzch.com/edition143), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

# Prévoyance professionnelle, retraite et hypothèques : VZ dans les médias



## Comprendre le jargon de la LPP

RTS, *On en parle*, 4.9.24

Qui dit LPP dit termes techniques : taux de conversion, déduction de coordination, bonifications de vieillesse, seuil d'entrée... Olivier Segessemann, directeur VZ Lausanne, explique, dans un langage à la portée de tous, les mots et concepts clés du deuxième pilier.

## Baisse des rentes des caisses de pension

Agefi, 19.8.24

Les versements attribués à la retraite par les caisses de pension sont en baisse depuis plusieurs années, selon une étude de VermögensZentrum (VZ). Aujourd'hui, les personnes à la retraite reçoivent un cinquième de pension totale en moins qu'en 2002. Les personnes actives touchant des salaires moyens ou élevés ne perçoivent souvent que la moitié ou moins de leur dernier salaire sous forme de pension. De manière générale, plus le revenu augmente et plus le pourcentage va baisser.

## La crise actuelle du logement en Suisse

RTS, 10.9.24

La crise du logement impacte fortement le pays. Ainsi, dans certaines régions, l'offre de logements ne suit pas la demande, notamment dans les grandes villes. «Les taux hypothécaires ont augmenté en Suisse, mais n'ont pas eu un impact très important sur le marché immobilier», note Roland Bron, directeur Suisse romande de la société de conseil financier VZ. Les derniers chiffres de l'OFS montrent une raréfaction des surfaces constructibles dans les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel et Fribourg.

## Trouver le bon modèle hypothécaire

Blick, 26.8.2024

La question du financement se pose tôt ou tard si vous envisagez de devenir propriétaire d'un bien immobilier. Faut-il porter son choix sur une hypothèque à taux fixe ou, au contraire, privilégier une hypothèque indexée sur le marché monétaire? Que se passe-t-il lors de l'amortissement d'une hypothèque? «Le modèle approprié dépend fortement de la situation de vie personnelle, des attentes en matière d'intérêts et de la pension au risque», commente Valon Sylejmani, spécialiste des hypothèques chez VZ.

## NEWSLETTERS

Recevez régulièrement par courrier électronique des informations sur les sujets suivants :

- Informations sur les marchés financiers
- Hypothèques
- AVS, caisse de pension, troisième pilier
- Spécial PME

Abonnez-vous au moyen du talon-ci-joint ou en ligne sur : [www.vzch.com/newsletter-fr](http://www.vzch.com/newsletter-fr)

## RÉSEAUX SOCIAUX

Vous utilisez les réseaux sociaux? Suivez-nous maintenant sur :

- Facebook
- YouTube
- LinkedIn

Plus d'informations sur : [www.vzch.com/newsroom-fr](http://www.vzch.com/newsroom-fr)

## VZ VERMÖGENSZENTRUM

Vous désirez restructurer ou faire fructifier votre patrimoine? Vous êtes à la bonne adresse.

### Les succursales VZ les plus proches de chez vous

Lausanne	021 341 30 30	Neuchâtel	032 854 04 04
Genève	022 595 15 15	Nyon	022 960 99 99
Fribourg	026 350 90 90	Sion	027 327 40 40

Toutes les succursales sous [www.vzch.com/succursales](http://www.vzch.com/succursales)

### Édition vz news / siège principal

VZ VermögensZentrum SA  
Avenue de la Gare 50, 1003 Lausanne  
tél. 021 341 30 30  
[info@vzch.com](mailto:info@vzch.com)  
[www.vzch.com](http://www.vzch.com)

## 1 Nos domaines de spécialisation

- Planification de la retraite
- Gestion de fortune
- Planification successorale
- Hypothèques
- Planification fiscale
- Analyse des assurances privées
- Transmission d'entreprise
- Optimisation de la caisse de pension
- Prévoyance cadres
- Analyse des assurances d'entreprise

## 2 Nos solutions avantageuses

- VZ Banque de Dépôt:
  - Compte et dépôt
  - Transactions
- Hypothèques:
  - Hypothèques du marché monétaire
  - Hypothèques fixes
- Fondations collectives:
  - LPP, prévoyance cadres, pilier 3a
- VZ Pool d'Assurance:
  - Bâtiment/ménage
  - Véhicules à moteur
- VZ Portail financier